

L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DANS L'ARTISANAT AQUITAIN

par

J. F. MILHÉ*

A la demande de l'Etablissement Public Régional, une étude effectuée par l'Échelon Régional de l'Emploi et du Travail sur l'artisanat aquitain en 1981 a permis d'appréhender la dynamique de ce secteur notamment en matière d'emploi, de mesurer le poids des entreprises artisanales dans le tissu économique et le potentiel de croissance et de création d'emplois qu'elles représentent.

I. L'ARTISANAT DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

En Aquitaine, région assez peu industrialisée à l'exception de quelques zones de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques (agro-alimentaire, gaz naturel, construction aéronautique, cuir, meubles), la progression de l'emploi fut plutôt médiocre entre 1968 et 1975 (taux de croissance nul pour une moyenne nationale de 0,74) pour subir une nette amélioration entre 1975 et 1982 (taux de croissance de 0,41 pour une moyenne nationale de 0,23). La permanence des facteurs propres du dynamisme régional a continué de s'affirmer et s'est même renforcée pour contrecarrer les impacts proprement sectoriels de la crise.

L'artisanat a joué un rôle non négligeable dans ce dynamisme. Bien implanté et de manière diversifiée sur l'ensemble de la région, le secteur des métiers a en effet contribué de fait à un rééquilibrage très partiel mais réel des zones d'activité. Les 52 000 artisans d'Aquitaine et les autres actifs de ce secteur qui représentent environ 14 % de la population active ayant un emploi, travaillent dans tous les secteurs des métiers et principalement dans les différentes activités du bâtiment (maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricité...) et dans l'alimentaire (boulangerie, pâtisserie...).

A travers l'appréciation que les artisans portent sur l'évolution de l'activité dans leur secteur, on peut estimer que l'artisanat dans son ensemble a connu une situation plutôt positive dans la période 1978-1980. Les données objectives sur les créations d'entreprises,

les investissements, les primes, les créations d'emploi, sont là pour étayer cette constatation. L'activité progresse surtout dans les secteurs de la fabrication (alimentation, métaux, bois) et du bâtiment. L'appréciation est plus réservée dans le tertiaire artisanal (les services, les réparations, les transports). Les artisans qui travaillent seuls ont également une approche plus négative de l'évolution de leur activité dans les années récentes.

Au cours de l'année 1980, les effectifs salariés ont augmenté de 2,4 % dans l'artisanat alors que l'ensemble de la population salariée en Aquitaine augmentait de 1 % (dans l'artisanat, l'industrie et le bâtiment ont vu leurs effectifs croître de 1,2 % alors que, dans les entreprises de plus de 10 salariés, les mêmes secteurs, connaissaient une baisse de 0,5 % de leur effectifs en 1980).

Un artisan sur deux a procédé à des investissements en 1980. Les secteurs du bâtiment, du travail des métaux et de l'alimentation sont les plus grands investisseurs. D'un montant relativement faible, puisque 70 % des artisans disent avoir dépensé moins de 50 000 F, l'investissement est orienté le plus souvent vers le remplacement de matériel et le maintien des capacités de production. L'acquisition de moyens de transports s'est cumulée avec d'autres investissements dans deux entreprises sur cinq environ, celles-ci se donnant les moyens d'élargir leur aire d'intervention, particulièrement dans le bâtiment. Il n'est pas étonnant de constater enfin une certaine corrélation entre les investissements visant à accroître les capacités de production des entreprises et la taille de celle-ci.

La majorité des artisans n'exerce que son activité artisanale. Seul un artisan sur sept a une autre activité, commerciale dans la plupart des cas et plus rarement agricole. L'activité commerciale accompagne souvent les métiers du cuir, du textile, de la fabrication des jouets, bijoux, de la réparation d'appareils électriques, de montres... L'activité agricole est spécifiquement liée à certains métiers comme le bois ou les métaux.

* Chargé d'études à l'ERET d'Aquitaine.

MÉTHODOLOGIE

Le champ de l'étude

Sont qualifiées d'artisanales les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, géré par la Chambre des Métiers. L'ensemble des entreprises artisanales constitue le Secteur des Métiers, champ de notre étude.

Le Répertoire Informatique des Métiers (R.I.M.) reprend sur support magnétique les données du Répertoire des Métiers. L'I.N.S.E.E. effectue annuellement sa mise à jour à l'aide des informations transmises par les Chambres. Les informations fournies par ce répertoire concernent, pour chaque entreprise, la nature de son activité, l'année d'immatriculation, l'année de naissance du chef d'entreprise, sa date de prise de fonction et son niveau de formation.

La base du sondage et l'échantillon

La base de sondage de l'enquête est le R.I.M. L'échantillon interrogé a été tiré à partir du Répertoire, à jour au 1^{er} janvier 1980. Les entreprises créées au cours de l'année 1980 n'ont donc pas été touchées par l'enquête. Les entreprises, qui ont cessé leur activité au cours de l'année 1980 et qui ont répondu, sont peu nombreuses car les artisans ont été interrogés dans le courant du deuxième semestre 1981.

L'échantillon a été obtenu par tirage aléatoire au quart. 12.800 entreprises ont été interrogées par voie postale.

Le déroulement de l'enquête et le taux de réponse

L'enquête a été lancée en juin 1981. Un rappel a été effectué au 1^{er} décembre 1981. Le retour des questionnaires s'est achevé en janvier 1982.

Au total 6.450 questionnaires ont été envoyés à l'I.N.S.E.E. pour saisie et traitement des données. C'est donc un artisan sur huit qui a renseigné notre enquête. Par rapport à la population enquêtée, le taux de réponse est assez bon, puisqu'il dépasse les 50 %. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du taux de sondage on peut penser que l'erreur relative due au sondage est faible, inférieure à 5 % et que les résultats peuvent être considérés comme fiables et représentatifs de la réalité de l'artisanat aquitain.

La population qui a répondu reflète bien les caractéristiques essentielles des artisans selon le R.I.M. tant au niveau de la localisation géographique, de l'activité économique et de l'âge. Sur ce dernier critère, on note toutefois une sous-estimation des jeunes artisans de moins de 30 ans dans l'enquête.

La saisie et le traitement des données ont été réalisés par les Services de la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. à BORDEAUX au cours du premier semestre 1982 et l'analyse des résultats a eu lieu à partir de septembre 1982 au Service d'Études et de Statistique de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi.

La sous-traitance n'est pas une pratique très répandue. L'artisan est rarement donneur d'ordre, et ne réalise pas davantage une part de son activité pour une entreprise extérieure. Il arrive cependant que les secteurs du bâtiment, des matériaux de construction ou de l'imprimerie soient sous-traitants. L'artisan travaille essentiellement pour les particuliers ; ces derniers sont la clientèle privilégiée et presque exclusive dans les activités comme l'alimentation, le cuir, le textile, la réparation et les services. Les collectivités publiques constituent une autre clientèle privilégiée dans certaines entreprises artisanales (dans le bâtiment essentiellement)...

II. QUI SONT LES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE ?

1. Le profil de l'artisan

L'âge moyen des chefs d'entreprise artisanale est de 45 ans au début de l'année 1981. Une entreprise artisanale sur 9 est dirigée par une femme, principalement dans les secteurs du cuir-textile et des services. L'arrivée des femmes dans l'artisanat s'explique en partie par la situation générale de l'emploi depuis 1974.

Le statut du chef d'entreprise artisanale est à une très forte majorité (87 %) celui de propriétaire, exploitant unique de son affaire. C'est la situation privilégiée sur laquelle débouche l'installation directe après l'apprentissage. A l'inverse, les artisans, anciens demandeurs d'emploi, sont proportionnellement plus nombreux à utiliser la location gérance.

Le statut du chef d'entreprise artisanale est aussi fortement lié à l'ancienneté de l'installation ; le statut de locataire gérant ou d'exploitant en commun est beaucoup plus fréquent chez les artisans installés récemment, alors que la part des artisans propriétaires uniques augmente avec l'ancienneté au-delà de cinq ans d'installation (les artisans installés depuis moins de cinq ans représentent 25 % des propriétaires exploitants, 44 % des locataires gérants et 36 % des artisans exploitants en commun).

Enfin, il existe une certaine corrélation entre le statut de l'employeur et l'effectif salarié employé : plus la taille de l'entreprise est élevée, plus la part des artisans qui dirigent seuls leur entreprise diminue. Au-delà de ce profil un certain nombre de tendances nouvelles se dessinent.

2. Le passage par le salariat

L'accession au statut et au rôle de chef d'entreprise artisanale se fait dans la très grande majorité des cas (4 fois sur 5) en passant auparavant par le salariat, ce dernier se déroulant déjà, le plus souvent, dans le secteur artisanal. Ce parcours presque exclusif est emprunté quel que soit le secteur d'activité dans lequel exerce actuellement l'artisan et quelle que soit la formation initiale de celui-ci.

Dans le bâtiment, 71,5 % des chefs d'entreprises étaient auparavant salariés dans l'artisanat et très peu se sont installés directement après l'apprentissage

(5 %). Dans le secteur de l'alimentaire, en revanche, la part prise par les artisans passant directement de l'apprentissage au statut de chef d'entreprise est plus importante (13 %). Ce secteur semble avoir un mode de reproduction très fermé puisque les artisans qui étaient précédemment salariés mais en dehors de l'artisanat sont très peu nombreux. Le secteur des métaux apparaît inversement comme attractif et ouvert, puisque le quart des chefs d'entreprise qui le composent était auparavant salariés en dehors du secteur artisanal.

D'autres parcours existent mais restent minoritaires. Certains offrent un éclairage intéressant sur la politique d'embauche. Ainsi, on constate que les artisans qui étaient auparavant à la tête d'une autre entreprise ou en milieu scolaire (élèves ou étudiants) ont visiblement une politique d'embauche plus active que les autres. A l'inverse, les artisans installés après l'apprentissage emploient d'une manière générale, quelle que soit la tranche d'effectifs, moins de salariés.

3. L'installation comme artisan

Le secteur artisanal connaît de nombreux mouvements : la moitié des artisans sont chefs d'entreprise depuis moins de dix ans. Cette « faible » ancienneté moyenne des chefs d'entreprises dans le secteur artisanal rapprochée de l'âge moyen relativement élevé de cette population explique que l'âge d'installation soit plutôt élevé : 40 % des artisans qui ont actuellement entre 40 et 49 ans se sont installés dans les dix dernières années, de même que 20 % de ceux qui ont entre 50 et 59 ans.

La démographie des entreprises artisanales est actuellement traversée par des mouvements importants. D'un côté l'allongement de la scolarité obligatoire et l'acquisition du capital scolaire se substituent peu à peu à l'apprentissage, d'un autre côté, la situation économique des dernières années et sa traduction au niveau du chômage modifient peu à peu le cheminement professionnel dominant : arrivée plus importante des demandeurs d'emploi (ces derniers représentent 6 % des artisans installés alors que leur proportion était négligeable il y a 5 ans) et des salariés qui travaillaient auparavant en dehors de l'artisanat.

La succession directe, peu fréquente, pose le problème de renouvellement des entreprises, en particulier la transmission du savoir-faire et l'apport en capital initial indispensable au démarrage d'un projet.

Dans notre enquête, cinq artisans sur six disent avoir créé eux-mêmes leur entreprise. Le désir de monter sa propre affaire est la motivation la plus forte et la plus fréquente des artisans créateurs d'entreprise (dans 4 cas sur 5). Cette motivation est largement dominante quelle que soit la situation de l'artisan avant son installation, à l'exception des demandeurs d'emploi ; ainsi donc, les difficultés économiques interviennent également dans le processus actuel de création des entreprises artisanales.

Le faible mouvement de succession directe montre bien que la vie de l'entreprise est en jeu au moment du départ de son chef. Le taux de croissance du secteur artisanal recouvre donc un mouvement très important de création et d'arrêt d'entreprises.

Si la succession directe occupe une faible place, on peut par contre reprendre l'hypothèse déjà formulée dans d'autres travaux d'une sorte de succession indirecte « par essaimage du personnel qui, formé dans l'entreprise, a acquis son savoir-faire et aussi progressivement le profil de chef d'une nouvelle entreprise à créer » (1).

4. La formation

Trois artisans sur quatre ont suivi une formation professionnelle initiale et cette proportion tend à s'accroître. Cette formation initiale est constituée par l'apprentissage dans deux tiers des cas. L'obtention d'un CAP ou d'un diplôme plus élevé dans un lycée technique est cependant dominante pour les moins de 30 ans.

Les proportions d'artisans ayant suivi une formation professionnelle et le type même de formation varient d'un secteur d'activité à un autre ; la formation professionnelle initiale est la plus fréquente dans le travail des métaux, dans l'artisanat des services et de la réparation, domaines dans lesquels la formation technique a été la plus suivie.

Au cours de sa carrière professionnelle, un artisan sur cinq a complété sa formation initiale et son savoir-faire. Les artisans qui ont suivi une formation initiale technique sont les plus nombreux concernés par le perfectionnement professionnel.

Le suivi d'une formation en cours d'activité varie assez sensiblement selon les secteurs d'activité et la situation antérieure de l'artisan : important dans les services, les transports, la réparation ainsi que dans le bâtiment et la métallurgie, il est faible dans l'alimentation ou le secteur – traditionnel – du textile-cuir. Ce sont surtout les chefs d'entreprise qui ne travaillaient pas auparavant comme apprentis ou comme salariés dans l'artisanat qui ont le plus souvent recours au perfectionnement professionnel.

40 % des artisans aquitains se sont installés et travaillent sans aucun diplôme technique. C'est dans l'artisanat de production, à l'exception du travail des métaux, que les artisans sans diplôme technique sont les plus nombreux. Ils sont encore plus nombreux (56 %) à ne posséder aucun diplôme de formation générale.

Il est intéressant de constater que l'obtention d'un diplôme et son niveau ne semblent pas être des facteurs déterminants de l'installation rapide comme chef d'entreprise artisanale ; les artisans qui ont le niveau de l'apprentissage même sans diplôme sont beaucoup plus nombreux à s'installer aussitôt après leur formation que les personnes diplômées qui passent beaucoup plus souvent par le salariat. Bien sûr, l'âge est un critère à prendre en compte ici car les artisans du premier groupe sont en moyenne plus âgés que ceux du second mais ce n'est pas l'unique élément d'explication. Il semble que la formation fortement

(1) Voir les travaux de B. ZARCA sur l'Artisanat et notamment : « Barrières à l'entrée, turbulences et facteurs d'exclusion de l'artisanat », Revue Consommation, n° 4, 1977. « Le cheminement professionnel des artisans, le travail familial et la réussite des entreprises », étude CREDOC, avril 1979.

basée sur la pratique – l'apprentissage en est un exemple – donne davantage d'assurance et de maîtrise dans l'acquisition du métier, du savoir-faire et donne les moyens d'une « autonomie » plus rapide à la personne formée.

III. ARTISANAT ET EMPLOI

1. La population active

En Aquitaine, en 1980, un actif sur huit travaille dans l'artisanat. Cette population comprend plusieurs groupes assez différenciés :

– les artisans seuls. Dans cette population qui comprend deux artisans sur cinq, l'étude a permis de mettre à jour deux sous-groupes aux comportements sensiblement différents : ceux qui ont une volonté ou une habitude de travailler seuls et ceux qui présentent le profil d'un employeur potentiel (plutôt jeunes, dans des secteurs employeurs, récemment installés) ;

– les artisans qui emploient du personnel. On peut les décrire à grands traits ainsi : ils emploient en même temps des salariés et des non salariés, le poids respectif de chaque catégorie étant fonction de l'activité de l'entreprise ; ils ont entre 30 et 49 ans ; ils sont installés depuis au moins 5 ans, ils emploient en moyenne 3,3 salariés ;

– les salariés employés dans l'artisanat. Cette population est jeune, fortement masculine, avec une faible ancienneté, elle compte 66 800 personnes ;

– le personnel non salarié, composé essentiellement des conjoints des artisans, et les jeunes en formation (apprentis ou jeunes en stage pratique) qui regroupent respectivement 14 500 et 12 400 personnes.

Au-delà du descriptif des différentes populations employées dans l'artisanat, l'enquête a permis de mettre à jour une utilisation très diverse de celle-ci selon les activités :

– le secteur du bâtiment, employeur important, occupe surtout des salariés hommes et des jeunes en stage pratique :

– le secteur de l'alimentaire, fortement employeur également, occupe un éventail de personnel plus diversifié : non salariés (les conjoints des artisans), salariés, apprentis ;

– parmi les autres activités de l'artisanat de production, le travail des métaux et les « autres fabrications » qui sont des secteurs employeurs occupent essentiellement du personnel salarié et des jeunes en stages. Par contre, le cuir-habillement et le travail du bois emploient peu de monde, quelle que soit la catégorie de population occupée ;

– le tertiaire artisanal est plutôt faiblement employeur. On note toutefois le poids relativement élevé des non salariés (surtout dans les services) et des jeunes en formation (nombreux apprentis dans la réparation).

2. L'artisanat, créateur d'emploi.

Le comportement récent du secteur artisanal en terme d'emploi est contrasté selon les activités mais plutôt positif. Au cours de l'année 1980, les effectifs salariés de l'artisanat ont augmenté plus rapidement que le reste de la population salariée en Aquitaine. Cette croissance concerne même le secteur secondaire où des effectifs sont en baisse dans les entreprises de plus de 10 salariés. Les opinions formulées au moment de l'enquête pour l'année 1981 sont également plutôt positives.

Les artisans qui ont bénéficié de la prime d'installation artisanale mènent une politique d'embauche assez active puisque un artisan sur trois occupe en 1981 plus de deux salariés alors que l'obtention de la prime n'est pas conditionnée par des créations d'emploi.

Enfin la création d'emploi s'accompagne d'un souci de formation réellement qualifiante dans l'artisanat ; la proportion d'artisans ayant suivi une formation initiale ou ayant bénéficié de contrats emploi-formation atteste de la volonté de réaliser une formation pratique longue et de qualité.